

**S.V.P. COMPLÉTER EN LETTRES MAJUSCULES**

**REPLIR TOUTES LES SECTIONS**

Superviseur-e de l'université : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
(Superviseur-e)

Automne  Hiver

Année: 20

Sigle du cours : \_\_\_\_\_

Groupe: \_\_\_\_\_

**IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT-E**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Code permanent

Adresse: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Cellulaire: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

**LIEU DE STAGE**

Établissement d'enseignement: \_\_\_\_\_

Collégial  Universitaire

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Direction : \_\_\_\_\_

Enseignant-e associé-e : \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

**PÉRIODE DE STAGE ET HORAIRE DU GROUPE COURS**

Stage du: \_\_\_\_\_ au: \_\_\_\_\_ Nombre de jours par semaine: \_\_\_\_\_ Nombre total de jours: \_\_\_\_\_

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

**ACCEPTATION MUTUELLE**

\_\_\_\_\_  
Étudiant-e Date

\_\_\_\_\_  
Enseignant-e associé-e Date

\_\_\_\_\_  
Directeur-trice ou coordonnateur-trice départemental Date

\_\_\_\_\_  
Superviseur-e de l'université Date

## AVIS

Aux: Étudiantes et étudiants stagiaires  
Professionnelles et professionnels associés  
Représentantes et représentants des organismes d'accueil

Les politiques et règlements en vigueur à l'Université exigent pour qu'un stage soit valide que l'étudiante ou l'étudiant soit inscrit au cours-stage et que son placement ait été confirmé par le ou les mandataires du programme auquel elle ou il est inscrit et par l'organisme qui accueille l'étudiante ou l'étudiant en stage.

De plus, cette confirmation assure aux étudiantes et étudiants stagiaires et aux organismes d'accueil les protections suivantes:

### 1. Assurance-accident

L'Université, par sa participation au régime de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en vertu de la Loi sur les accidents du travail du Québec, assure la protection de toutes et tous les stagiaires **non-rémunérés** ayant le statut de résidentes ou résidents du Québec, qui seraient victimes d'un accident dans un organisme d'accueil pendant la durée de leur stage au sein de cet organisme, et ce partout dans le monde. Dans le cas des stagiaires ne bénéficiant pas du statut de résidentes ou résidents du Québec et des stagiaires **rémunérés**, c'est à l'organisme d'accueil qu'appartient la responsabilité de fournir cette protection.

### 2. Assurance en responsabilité civile

L'Université détient à ses frais une police d'assurance en responsabilité civile qui assure une protection pour les dommages que ses étudiantes ou étudiants causeraient à des tiers dans le cadre des activités reliées directement au stage.

### 3. Assurance en responsabilité professionnelle

L'Université détient à ses frais une police d'assurance en responsabilité professionnelle qui assure une protection pour les dommages consécutifs à des services professionnels rendus par les stagiaires oeuvrant, dans le cadre d'un stage, sous la responsabilité d'une professionnelle ou d'un professionnel qui est membre en règle d'une corporation ou association régissant au Canada ou dans l'une de ses provinces la profession exercée par cette professionnelle ou ce professionnel.

La direction